inutile ; souffrir en silence, ou passer pour fou ! C'est là peut être une situation unique dans l'histoire, bien qu'on parle d'un roi d'Angleterre qui au moyen-âge, fut substitué enfant, et réussit a se faire reconnaître quelque temps après.

Les faux dauphins sont nombreux : il y a eu le célèbre comte de Richemont, qui a été enterré près de Lyon dans le parc de la comtesse d'Apchier, et sur la tombe duquel on lit : « Ci-gît Louis XVII, roi de France et de Navarre. »

Nauendorff aussi, mort en 1845, à Delft, a obtenu une épitaphe pareille. Je passe sous silence les autres prétendants de ce genre. Toute notre curiosité se borne à ce point d'histoire : Louis XVII est-il mort au Temple?

Les livres écrits sur ce sujet, par M. Chanblauze et tant d'autres, sont péniblement élaborés, difficiles à lire, et ne prouvent pas grand chose. D'après les actes civils, le Dauphin est mort au Temple, le 8 juin 1795, par conséquent après la Terreur, alors que le gouvernement corruptible de Barras pourrait laisser supposer une substitution.

Comment se serait fait la substitution, personne ne peut le dire; personne ne peut affirmer qu'elle a eu lieu. Le doute seul est permis, et il est plausible devant les faits suivants : le médecin qui soignait le prince, Desault, mourut le 1er juin 1794; il fut remplacé auprès de l'enfant par Pelletan qui ne connaissait pas encore le prince et n'a eu le temps de le voir que quelques fois, du 2 au 8 juin, si toutefois la substitution n'avait pas déjà eu lieu. De plus, les commissaires nommés pour assister à l'autopsie et constater les causes de la mort ne connaissait pas le dauphin.

Deux médecins seulement, *Pelletan et Dumangin*, l'avaient vu les jours précédents, et la certitude existait si peu dans l'esprit des médecins qu'ils ont rédigé le procès-verbal de la sorte : « Nous avons trouvé le corps... que les commissaires nous ont dit être celui du fils du défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours. »

On avouera que voilà un singulier procès-verbal.

J'ai encore sur ce point un singulier témoignage ; c'est celui d'une vieille religieuse qui vit encore et que je ne veux pas nommer pour ne pas troubler sa quiétude. Elle m'a dit, il y a deux ans, qu'elle avait soigné aux Incurables, sous la Restauration et pendant un laps de six ans, la veuve Simon.

— Ce n'était pas une mauvaise femme, me disait cette religieuse. Loin de là. C'était un modèle de douceur et de charité au milieu des tricoteuses de la Révolution qui venaient échouer à l'hospice. La veuve Simon nous a toujours dit que Louis XVII n'était pas mort au Temple, qu'on l'avait fait évader, et elle nous l'a encore juré à son lit de mort, bien que depuis un an elle ne voulut plus parler de ce sujet, à la suite d'une sortie qu'elle avait faite en compagnie d'un personnage.

Et comme nous lui demandions pourquoi elle avait persécuté ce malheureux enfant, elle se récriait, disant qu'elle l'avait bien soigné, et qu'elle ne faisait la méchante que devant témoins, pour rassurer les révolutionnaires.

Je vous livre ce témoignage dans son langage naïf, et pour ce qu'il vaut, étant donné que la veuve Simon n'inspire qu'une médiocre confiance. Mais j'estime que toujours planera le doute sur le sort de l'infortuné Dauphin.

La mort eût été préférable. Croire à sa vie, c'est croire à la prolongation et à l'augmentation de son martyre. Mais qui pourra résoudre ce problème ?

Les Nauendorff ne sont nullement en mesure d'en parler.

LOUIS DE MEURVILLE.

LE DRAME DE MONTPELLIER

Montpellier, 31 décembre. — Les mêmes scènes se sont reproduites à l'arrivée du troisième évadé, Dexemple, par la gare de l'intérêt local. Mais les mesures d'ordre avaient été mieux prises et on a pu encore sauver ce misérable des fureurs d'une foule surexcitée.

Interrogé par le juge d'instruction, Dexemple a répondu ainsi que Martini et Baze que s'ils s'étaient évadés, ils n'avaient pas tué le gardien. Il aurait été par eux quatre surpris dans son sommeil et attaché par le cou à une caisse à bois et c'est sans doute, en voulant reconquérir la liberté de ses mouvements qu'il s'était lui même étranglé.

Quant au détenu Horet trouvé pendu, c'est sans doute encore de désespoir car Hortet avait été laissé par eux plein de vie.

Ces trois misérables ont dû se concerter, et ils espèrent qu'en faisant retomber sur eux quatre le crime, la responsabilité de chacun en sera amoindrie.

Dexemple a été pris hier soir à la nuit près de Mèze alors qu'il marchandait un morceau de pain. Son camarade Magnères était avec lui et faisait le guet: aussi a-t-il pu avant d'être aperçu et grâce à la nuit noire, regagner les champs. On s'attend d'heure en heure à la nouvelle de son arrestation.

Les obsèques du malheureux Lambert ont eu lieu ce matin au milieu d'un concours énorme.

Quant au cadavre de Hortet il est toujours à la Morgue. On attend pour l'inhumation l'arrestation du quatrième évadé. On procédera à une dernière confrontation de laquelle d'ailleurs il n'y a rien à espérer.

Chambre des Députés

Séance du 30 décembre

Présidence de M. FLOQUET, président

Reprise de la séance

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

La Chambre reprend la discussion du projet de tarif général des douanes modifié par le Sénat.

Le droit sur les pétroles

M. MÉLINE, président de la commission des douanes, présente verbalement le rapport de la commission sur les modifications apportées par le Sénat.

La commission, à la suite de l'entrevue qu'elle a eue avec le gouvernement, propose à la Chambre de confirmer le vote du Sénat, en ce qui concerne les pétroles. (Bruit. Interruptions.)

Voix à gauche : C'est une capitulation.

M. MÉLINE. — La commission conserve l'espoir qu'avant peu le droit sur le pétrole doit être diminué (exclamations ironiques), mais à cette heure, il y aurait une souveraine imprudence à opérer ce dégrèvement. (Protestations à gauche.) Le jour où le gouvernement le fera, il demandera aux nations qui en profiteront une compensation qui sera utile à notre commerce. Nous demandons donc à la Chambre de voter les chiffres du Sénat. (Bruit).

M. VIETTE. — Je déclare tout d'abord ne pas pouvoir accepter la décision de la commission des douanes. Le public attend le dégrèvement sur le pétrole; il y compte la Chambre ne trompera pas ses espérances. (Très bien à gauche).

M. MAGNIEN appuye les conclusions du rapport, car l'adoption de l'amendement de M. Viette aurait pour effet de mettre sur le pavé 3.000 ouvriers. (Bruit à gauche).

M. JULES ROCHE, ministre du commerce. — D'accord avec la commission des douanes, le gouvernement demande à la Chambre d'accepter le vote émis hier par le Sénat et conforme du reste à la proposition que la commission avait précédemment faite. (Rumeurs à gauche.) Le gouvernement fait appel à la sagesse de la Chambre. (Mouvements divers.) Du reste, nous nous engageons à saisir la Chambre de la question dans le courant de la session prochaine et dans le plus bref délai. (Violentes rumeurs à gauche. Très bien, très bien au banc de la commission.)

M. JULES ROCHE, ministre du commerce. — Je le répète, comme ministre du commerce, je ne saurais accepter la responsabilité du dégrèvement dans les conditions actuelles (mouvements divers). Et puis, ajoute M. Jules Roche, qui devient hésitant, nerveux, les huiles lourdes viennent pour la plupart de la Russie, qui ne pourra plus nous envoyer un seul kilo. (Très bien sur quelques bancs.)

Il faudra donc mettre le droit sur les huiles lourdes à 7 fr., au lieu de 12 fr., et alors ce chiffre s'appliquera aux autres pays vis-à-vis desquels nous devons prendre des précautions économiques. (Très bien sur quelques bancs.) Au nom du gouvernement tout entier, j'insiste encore à prier la Chambre d'accepter les propositions de la commission

M. VIETTE. — La proposition du gouvernement est bien tardive, la Chambre ne se déjugera pas ; elle n'a pas à s'incliner devant le Sénat.

M. MÉLINE. — Nous ne demandons pas à la Chambre à se déjuger. (Rires ironiques. Interruptions.) Mais en l'état actuel des prévisions budgétaires, il nous a paru sage d'ajourner un moment le dégrèvement. La Chambre quoi qu'en pense M. Viette, doit avoir confiance dans les engagements pris aujourd'hui. (Très bien, très bien sur quelques bancs.)

M. CAVAIGNAC, rapporteur général du budget (cris aux voix ! aux voix ! assez ! assez !), veut expliquer à la Chambre les conséquences financières qu'amènerait l'adoption de l'amendement. (Violentes rumeurs, cris aux voix).

M. FLOQUET. — Je mets aux voix, les conclusions de la commission qui propose d'accepter les droits du Sénat : 18 et 24 francs avec la suppression du tarif minimum.

M. PAULMIER. — Je demande à expliquer mon vote. La majorité, en votant l'exemption pour toutes les graines oléagineuses, a porté un coup mortel à l'agriculteur français; aussi, je voterai maintenant l'amendement de M. Viette. (Applaudissements à droite.)

Le scrutin donne lieu à pointage.

Les droits de 7 et de 12 francs déjà votés par la Chambre sont de nouveau adoptés.

M. MAGNIEN propose une disposition additionnelle portant que l'article 97 du tarif des douanes (huiles de pétrole) ainsi modifié ne sera applicable qu'au 1er octobre 1892.

MM. LE COMTE ARMAND et MARIUS MARTIN demandent le 1er juillet. (Bruit.)

La date du 1er octobre est adoptée par assis et levé.

Le chanvre

La Chambre adopte les droits de 15 fr. et 10 fr. sur le chanvre peigné (142 bis), malgré une intervention de M. Le Gavrian qui proposait les anciens chiffres 8 francs et 5 francs.

Les farines

La Chambre adopte un article additionnel fixant ainsi les droits sur les farines du 1er février au 1er juin 1892; farine au taux d'extraction de 70 pour cent 6 francs par 100 kilog.; entre 70 et 60 pour cent 7,20; et au dessous 8,40. Gruaux et semoules de gruaux 8,40. L'ensemble du tarif est adopté par 401 voix contre 86. La prochaine séance est fixée à mardi.

Les porteurs de titres de la Compagnie du canal de Panama

M. GAUTHIER DE CLAGNY demande la mise en tête de l'ordre du jour de la discussion des conclusions des rapports sur les pétitions des porteurs de titres de la Compagnie du canal de Panama.

Ces pétitions sont revêtues de plus de cent mille signatures. Si une société nouvelle n'est pas reconstituée le 28 février 1893, tous les travaux accomplis à Panama, tout le matériel appartiendront au gouvernement Colombien. (Très bien, très bien.)

La proposition de M. Gauthier de Clagny appuyée par MM. de Ramel et Jacques est adoptée par 383 voix contre 155. La discussion est mise en tête de l'ordre du jour, après la discussion en cours de la proposition sur les erreurs judiciaires. La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Séance du 31 décembre 1891

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à une heure.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. BLAVIER. — M. le président, le Sénat n'est pas en nombre ; il est impossible de délibérer dans de pareilles conditions. (Protestations à gauche.)

Une vive discussion s'engage au banc des ministres entre MM. Baffet, Blavier et le président du conseil. Le Sénat, consulté par le président, passe outre à l'observation de M. Blavier.

M. DAUTRESME dépose et lit un rapport relatif au crédit supplémentaire pour l'établissement de stocks de charbons. Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 244 votants.

LE BUDGET

Le Sénat aborde le budget.

Les Finances

Les six premiers chapitres sont adoptés; le chapitre 7, (intérêt et amortissement des obligations émises pour les chemins vicinaux) est ajourné, à la demande de M. Blavier.

A la demande de M. BOULANGER, rapporteur général, les chapitres relatifs aux annuités afférentes à divers ministères, que la Chambre avait remis au ministère des finances, sont restitués à leurs ministères respectifs.

Les chapitres 8 et 47 sont adoptés. Le chapitre 48 (Personnel central des administrations financières), est réservé. La commission en demande la suppression. Les chapitres 49 et 50 sont adoptés. Le chapitre 51 (impressions) est renvoyé à la commission. Les chapitres 52 à 59 sont adoptés. Les divers chapitres réservés à l'Algérie sont ajournés. Les chapitres 61 à 76 sont adoptés.

Le chapitre 77 (matériel du timbre) est réservé. Les chapitres 78 à 97 sont adoptés. Les chapitres 98 à 111 (relatifs à l'Algérie) sont réservés. Le chapitre 112 est adopté. Le chapitre 113 (remboursements sur produits indirects et divers en France) est réservé ainsi que les chapitres 117 à 120 relatifs à l'Algérie. Les chapitres 114 à 116 sont adoptés.

La Justice

On passe au budget du ministère de la justice et des cultes.

Les dix premiers chapitres sont adoptés. Le chapitre 11 (tribunaux de police), est adopté avec une augmentation de 1 600 francs proposée par Léon Renault. Les autres chapitres du budget de la justice sont adoptés, ceux relatifs à l'Algérie sont réservés.

Les Cultes

Déclaration de M. Lucien Brun

On passe au service des cultes.

M. LUCIEN BRUN. — Au moment où on va passer au vote sur les chapitres de ce service, je dois faire, au nom de mes amis, une réserve, au sujet du droit que s'arroge le gouvernement de supprimer les traitements ecclésiastiques. (Très bien à droite). Nous ne voulons pas qu'on nous oppose plus tard comme un acquiescement, le silence que nous gardons aujourd'hui. (Applaudissements à droite).

Les divers chapitres des cultes sont adoptés, sauf ceux relatifs à l'Algérie.

Les Affaires Etrangères

On passe aux affaires étrangères.

Les chapitres relatifs au service ordinaire sont adoptés, de même que ceux du service des protectorats.

La Guerre

On passe au ministère de la guerre.

Tous les chapitres du budget ordinaire de la guerre sont adoptés, sauf le numéro 54 (secours), qui est réservé. Les chapitres 14 à 21 du budget extraordinaire sont réservés.

Sur le chapitre 22 (frontière de l'Est) le GÉNÉRAL JAPY propose un amendement tendant à réduire le crédit de 50 0/0. Cet amendement est combattu par M. de Freycinet, ministre de la guerre et le général Billot.

M. LE GÉNÉRAL JAPY — La sollicitude du gouvernement, qui a employé trois milliards inutilement sur notre frontière de l'Est, pourrait plus utilement se reporter sur l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie. Toutes ces tourelles blindées, *ces inventions extraordinaires* sont des inventions chinoises. (Bruit.) C'est ainsi que les considère l'armée française.

M. DE FREYCINET. — Il est impossible de laisser ainsi les travaux de l'armée française. L'ensemble des fortifications a été immédiatement étudié. L'armée peut avoir confiance dans ces travaux. L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté. Les autres chapitres de la guerre sont adoptés. La séance est suspendue à 4 h. 30; elle est reprise à 4 h. 50. On reprend la discussion du budget.

L'Intérieur

On aborde le ministère de l'intérieur.

Les divers chapitres sauf ceux de l'Algérie sont adoptés ainsi que trente-deux premiers chapitres du ministère du commerce. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

M. JULES ROCHE dépose le projet de loi relatif au tarif général des douanes.

M. ROUVIER demande au Sénat de fixer sa prochaine séance au 4 janvier,

M. LOUBET, président de la commission des finances. — La commission va se réunir ce soir pour prendre des décisions; elle ne peut être prête à délibérer pour le 4 janvier. Elle demande au Sénat de fixer une date plus éloignée.

M. ROUVIER insiste pour la date qu'il propose (Bruit).

M. TRARIEUX. — Je tiens à exposer au Sénat que le temps nous manque absolument pour donner au gouvernement la satisfaction qu'il réclame de nous. (Très bien, très bien).

Nous ne demandons pas mieux que de lui faciliter sa tâche, mais les réformes qu'il nous propose et qu'on a tort dans une autre enceinte de précipiter comme nous étant désagréables, exigent de notre part une extrême attention si on ne veut pas les voir avorter.

Le gouvernement ne veut nous laisser pour achever *nos travaux que quelques heures*, c'est insuffisant; nous rendre à son désir serait indigne de cette assemblée. Nous demandons un délai de huit jours.

M. JULES ROCHE insiste pour que le Sénat siège le plus tôt possible afin de hâter la promulgation du tarif des douanes, opération délicate et longue dans le cas actuel. Il est indispensable que la loi soit votée dans le plus bref délai.

M. DE FREYCINET. — Il m'est impossible de dire, dès à présent, si le gouvernement accepte le vote de la Chambre sur les pétroles ; il ne peut donc formuler aucune opinion dans l'ignorance où il se trouve du vote qu'émettra le Sénat sur les frais de justice.

Je demande au Sénat de fixer au jour le plus rapproché sa prochaine séance pour le tarif des douanes. (Très bien.) Le Sénat décide de se réunir mardi.

La séance est levée à 7 heures 05.

NOUVELLES DU JOUR

Un tamponnement en gare de Farbus, près d'Amiens

Amiens, 31 décembre. — Dans la matinée, un train de marchandises était en train de manœuvrer dans la gare de Farbus, quand tout à coup il se produisit une rupture d'attelage.

Quelques wagons allèrent s'engager sur une voie par laquelle arrivait un train de marchandises : un choc assez violent se produisit, mais il n'y eut pas d'accident de personne. Quant aux dégâts matériels, ils sont assez importants.

Un soldat condamné à mort

Limoges, 31 décembre. — Le conseil de guerre du 12e corps a condamné à mort aujourd'hui un nommé Guérin, soldat au 75e de ligne, qui, le 4 décembre dernier, avait tué un sous-officier de son régiment, le sergent Ronsse, d'un coup de fusil dans la tête.

La fièvre typhoïde dans les casernes d'Evreux

Evreux, 31 décembre. — De nombreux cas de fièvre typhoïde ont été constatés dans les casernes du 6e *dragons et du 74e de ligne*. On attribue l'épidémie à la mauvaise qualité de l'eau.

Un steamer en détresse

Marseille, 31 décembre. — Le steamer *Ville de Bordeaux*, de la Compagnie Transatlantique, parti, mardi, de Marseille pour les Antilles, avec une cinquantaine de passagers, a été rencontré en détresse et s'efforçant de naviguer à la voile, ce matin, en vue du cap Faraman, par le vapeur norvégien *Nord Polen*.

Le paquebot *Moïse* a été envoyé à sa recherche.

Les armements de l'Allemagne

Londres, 31 décembre. — D'après des renseignements particuliers autorisés, le gouvernement allemand vient d'acheter en Angleterre les procédés de fabrication d'un obus à parois minces en acier chromé et qui se charge avec un explosif d'une puissance effrayante.

Arrestation d'un anarchiste à Londres

Londres, 31 décembre. — On a arrêté, ce matin, un anarchiste qui, pour montrer, a-t-il dit, son mépris pour la Chambre des Communes, avait tiré contre les murailles du palais de Westminster où elle siège, cinq coups de revolver.

Une tentative criminelle à Dublin

Dublin, 31 décembre. — Une explosion due au fulmi-coton s'est produite, cette après-midi, dans une cave, au siège de l'administration irlandaise. Le but était évidemment de faire sauter la chambre du conseil pendant la séance. Par bonheur, au moment où a eu lieu l'explosion, il n'y avait personne.

L'influenza dans toute l'Europe

Marseille, 31 décembre. — L'influenza sévit depuis quelques jours à Marseille avec intensité. La maladie a un caractère assez bénin; on constate pourtant quelques cas qui se sont transformés en affection pulmonaire et même en fluxion de poitrine. En ville, nombreux malades. Le corps des douaniers et le personnel de l'octroi, de la police, ainsi que des compagnies maritimes sont très éprouvées. Depuis la veille de Noël, la mortalité a sensiblement augmenté.

Paris, 31 décembre. — M. de Selves, directeur des postes et télégraphes, est atteint d'influenza depuis quelques jours; il garde la chambre.

Paris, 31 décembre. — L'influenza règne en ce moment sur de nombreuses villes importantes d'Europe. A Londres, beaucoup d'employés de chemin de fer sont atteints. A Canterbury, à Mormanton, les affaires sont entravées et les mines sont fermées. A Anvers, la mortalité augmente dans les hôpitaux. Quant à Paris, il semble peu atteint jusqu'à présent.

Bruxelles, 31 décembre. — Le prince Victor de Hohenlohe est mort ce matin à la suite d'une syncope. Le prince était atteint d'une pneumonie, compliquée d'une attaque d'influenza.

Berlin, 31 décembre. — Le marquis de Penafiel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Portugal à Berlin, est mort de l'influenza.

Berlin, 31 décembre. — Le comte d'Eulenbourg, ministre de Prusse à Munich, est atteint de l'influenza.

Gênes, 31 décembre. — L'influenza fait dans notre ville tant de ravages que l'administration des hôpitaux déclare n'avoir plus de lits disponibles.

Toujours les pirates au Tonkin — Combats divers

Marseille, 31 décembre. — Les journaux du Tonkin arrivés ce matin par le paquebot *Natal*, mentionnent quelques faits de pirateries et quelques engagements avec les pirates, voici les plus importants : On annonce de Tuyen-Quang que, le 14 novembre, un sampan de l'administration partant de Ving-Tuy pour Tuyen-Quang, ayant comme escorte un caporal indigène et quatre tirailleurs, a été attaqué près du poste optique de Vi-Que par *une bande armée de plus de cent fusils*.

Le sampan a été criblé de balles; deux linhs et trois coolies sampaniers ont été blessés. On signale de nombreuse bandes dans le Phu-Binh : Dans la nuit du 23 au 24 novembre, le huyen de Tam-Duong, en tournée au village de Sang-Tri, a été attaqués par une bande de pirates chinois, thos et annamites.

Le De-Doc est venu au secours du huyen avec les linhs ; les pirates ont été dispersés laissant deux cadavres sur le terrain ; le huyen a été blessé ainsi que deux de ses partisans, trois autres ont été tués. Dans le deuxième territoire militaire, la reconnaissance Virgiati, partie de Tra-linh le 24, a été attaquée le même jour vers midi dans un couloir près de Donh-Cat.

Les pirates qui occupaient une forte position ont été mis en déroute. Les journaux signalent également plusieurs soumissions de chefs pirates. De notre côté nous avons eu tirailleur blessé. Les pertes de l'ennemi sont inconnues.

Le parti monarchique

Paris, 31 décembre. — On lit dans la *Correspondance nationale :*

« Le journal le *Matin* publie dans son numéro de mercredi un long article où l'inexactitude le dispute à l'invraisemblance sur l'organisation et les ressources financières du parti monarchique en France.

» La conclusion de l'article est que ces ressources sont épuisées et cette organisation prête à disparaître.

» Nous ne nous arrêterons pas à toutes les assertions fantaisistes du *Matin*, pour y répondre point par point; mais il en est une à laquelle nous opposons une contradiction formelle; l'organisation politique créée en France par Mgr le comte de Paris n'est pas prête à disparaître, faute de ressources financières ; elle continuera à subsister comme par le passé ».

Les décorations du jour de l'an

Paris, 31 décembre. — M. Jacques Normand, le poète et auteur dramatique bien connu, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le compositeur de musique Vincent d'Indy est également nommé chevalier.

Le peintre Dagnan-Bouveret est nommé officier. M. Durand-Merimbeau (Henri des Houx) est nommé chevalier.

Les aumônes du Pape

Rome, 31 décembre. — Pendant l'année qui vient de s'écouler, le Pape a fait distribuer à Rome 36.853 francs aux familles atteintes par des faillites, 952 lits pour les pauvres, 28,322 francs aux nécessiteux et 11,500 francs aux hôpitaux.

Exécution d'un soldat allemand

Metz, 31 décembre. — Uebing, le soldat déserteur qui, dans la nuit du 6 au 7 mai dernier, assassina et vola le lieutenant colonel saxon, Prager, a été exécuté ce matin à neuf heures. La formalité préalable de l'exclusion de l'armée avait eu lieu hier.

Suivant la loi allemande, le condamné avait été averti, dès hier matin, que l'exécution allait avoir lieu. Il est monté sur l'échafaud avec courage ; c'est dans la cour intérieure de la prison, en présence d'une trentaine de personnes, que l'exécution a eu lieu.

Empoisonnement en masse

Melbourne, 31 décembre. — A Masterton (Zélande), trente personnes ont été empoisonnées pendant un repas de noces Deux sont mortes ; les autres gravement malades.

Le général mexicain Lorenzo Garcia tué par ses troupes

New-York, 31 décembre. — On mande de San-Antonio (Texas) :

« Le bruit se confirme que le général mexicain Lorenzo Garcia a été tué par ses troupes qui ont pris ensuite la fuite et sont allées rejoindre le chef révolutionnaire Garza, sur la frontière ».

Un attentat contre le tzar à Kharkoff. — Découverte d'un complot. — Plusieurs arrestations.

Paris, 31 décembre. — A propos de cet attentat, on télégraphie de Genève à la *Paix* :

« Le comité central des nihilistes fait déclarer que le complot récemment découvert ne doit pas être attribué au parti révolutionnaire de Saint-Pétersbourg. C'est l'œuvre des anarchistes appartenant à diverses nationalités.

» Voici quelques détails sur la manière dont la police a découvert cette conspiration :

» Dans une des nombreuses cuisines populaires de St-Pétersbourg, des ouvriers ont fondé une « Société de secours mutuels » qui se réunissait tous les deux samedis.

» Plusieurs femmes, entre autres l'épouse d'un professeur de dessin, ont adhéré à la société lorsque l'organisation était déjà assez avancée. Ces femmes arrivaient toujours à une heure avancée. La propriétaire d'un autre restaurant populaire, jalouse de la clientèle de son concurrent, signala celui ci à la police.

» La concurrente ajouta qu'elle croyait que dans les réunions qui se tenaient deux fois par mois, on se livrait à la débauche. La police fit irruption et arrêta vingt-deux personnes.

» Cette arrestation faite, on a constaté, non sans surprise, qu'il s'agissait d'une conspiration politique. »

Paris, 31 décembre. — Les racontars qui ont circulé hier soir et ce matin au sujet d'un prétendu complot anarcho-nihiliste, ayant pour but de faire sauter l'ambassade de Russie et le Palais-Bourbon n'ont absolument rien de fondé.

Il ne faudrait voir là qu'un nouvel exploit de ce bon Lemice-Terieux.

Une femme brûlée vive

Saint-Quentin, 31 décembre. — Un incendie a détruit la chaumière qu'habitait la veuve Lecaux, à Séry-lez-Mézières, localité située à trois lieues de Saint-Quentin. Le cadavre de la veuve Lecaux a été retrouvé sous les décombres, carbonisé, à peine reconnaissable. On croit que l'incendie est dû à l'imprudence de la malheureuse femme, qui avait l'habitude de placer dans son lit une chaufferette.

Les bons de liquidation

Le *Journal officiel* publie un arrêté de M. le ministre des finances, aux termes duquel les bons de liquidation, émis en exécution de la loi du 28 juillet 1874, seront remboursés à la caisse centrale du Trésor public, à Paris, à partir du 15 janvier 1892.

Ces bons pourront être remboursés, à partir du 15 janvier 1892, aux caisses des trésoriers payeurs généraux et des receveurs des finances dans les départements, à la condition d'avoir été déposés, dix jours au moins à l'avance à la caisse où le paiement est demandé.

Le remboursement pourra être aussi demandé, dans les mêmes conditions, à la caisse du percepteur de toute ville d'arrondissement dont la recette des finances a été supprimée.

Les réceptions à l'Elysée

A l'occasion du Nouvel-An, M. Carnot a reçu vendredi après-midi, le corps diplomatique. Le nonce a dit :

« Mes collègues du corps diplomatique et moi sommes heureux de vous apporter, avec nos hommages nos vœux de pleine prospérité pour vous, Monsieur le président et pour la très noble nation française dont la magistrature suprême vous est donnée, en demandant à la divine providence de les exaucer dans la plus large mesure.

» Je vous prie, Monsieur le président, au nom du corps diplomatique, d'en agréer la sincère et respectueuse expression.»

M. Carnot a remercié le corps diplomatique de ses vœux et de ses sentiments à l'égard de la France, et le président de la République a ajouté :

« L'année 1892 sera, nous le souhaitons et l'espérons, une année pacifique, féconde, pendant laquelle les gouvernements pourront consacrer leurs efforts et leur activité à l'étude des intérêts économiques et des problèmes sociaux qui s'imposent de plus en plus à leur sollicitude éclairée.

» Si la République a conscience des droits et des traditions, la France, elle, n'est pas moins fermement attachée à la politique de paix et de concorde internationale.

» Renouvelez-en l'assurance aux gouvernements dont vous êtes auprès de nous les représentants si autorisés. »

A mon élégante clientèle

Au début de cette année, j'ai le plaisir d'adresser mes souhaits les plus sincères à mes clients innombrables, à mes belles et gracieuses clientes. Je les remercie vivement pour les faveurs dont ils m'ont sans cesse honoré. En reconnaissance d'une sympathie et d'une fidélité si grandes, j'ai mis mes meilleurs soins à leur composer différents produits de parfumerie. Parmi ces nouveaux articles absolument parfaits, je recommande spécialement l'*Extrait du Congo* parfum pour le mouchoir. Une goutte suffit à embaumer, du matin au soir, le linge et les vêtements.

Victor Vaissier, inventeur des Parfums du Congo.

En vente à Roubaix, 43, rue de la Gare, chez M. Duyver. 58873d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les réceptions officielles de la Mairie. — Jeudi, à cinq heures et demie du soir. M. Julien Lagache, maire, et MM. A. Vinchon et P. Destombes, adjoints, ont reçu, dans la salle du Conseil municipal, les visites traditionnelles du jour de l'an.

Les membres de l'administration municipale et le secrétaire général de la mairie, M. G. Sayet, s'étaient d'abord rendus, rue du Château, chez le président du tribunal de commerce, M. Léon Motte.

Voici dans quel ordre ont eu lieu les réceptions à la mairie :

Le président, les membres et le greffier du Tribunal de commerce ; les membres du Conseil municipal ; M. Corbière, lieutenant de gendarmerie ; les officiers de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ; le Commissaire central, et les commissaires d'arrondissement ; le président et les membres de la commission administrative de l'Ecole Nationale de musique ; les contrôleurs principaux, percepteurs et répartiteurs des contributions directes, le contrôleur et le personnel des contributions indirectes;

Les directeurs et le caissier de la Caisse d'Epargne; le directeur de la Banque de France; le receveur des Postes et Télégraphes; les vérificateurs des poids et mesures; le secrétaire général, les chefs de bureau et les employés de la Marie; le préposé en chef, directeur de l'octroi, des halles et marchés et son personnel; le directeur de la voirie municipale et son personnel; le directeur des bâtiments municipaux et son personnel; le directeur de la Condition publique et son personnel; le principal et les professeurs du Collège;

L'administrateur et les professeurs de l'Ecole nationale des Arts industriels ; le Directeur et les professeurs de l'Ecole nationale de musique; le Président, le Directeur, et les membres de la commission de la *Grande Harmonie* ; le Président, le Directeur et les membres de la société de gymnastique la « Roubaisienne »; les Directeurs et professeurs des Ecoles communales de garçons ; les Directrices des Ecoles communales des filles, des Ecoles maternelles et des asiles;

Les professeurs de langues vivantes, le professeur de comptabilité, M. Bonnet, inspecteur des contributions en retraite, l'inspecteur du service des logements insalubres, le directeur du gymnase municipal, le gardien-chef de la prison municipale.

La soirée de jeudi, à Roubaix, a été comme chaque année, fort animée. A la gare, de nombreuses personnes attendaient l'arrivée des trains, amenant les soldats en permission.

A minuit, le commencement de l'année nouvelle a été annoncé par plusieurs coups de canon tirés par les pompiers, dans la cour de leur hôtel.

Le Premier jour de l'an a été favorisé par le beau temps ; aussi les rues de Roubaix ont-elles présenté une grande animation.

L'année 1892 est bissextile ; elle aura donc 366 jours, et le mois de février sera de 29 jours au lieu de 28.

Les avocats de Roubaix et le barreau de Lille. — Nous devons constater que l'*Avenir* s'est déterminé à publier la lettre de MM. Léon Petit et Dhellemmes. Nous lui en donnons acte volontiers.

Le parti ouvrier et les élections municipales. — Un certain nombre de syndicats ouvriers étaient représentés mercredi dans une réunion tenue à la *Paix*.

L'ordre du jour suivant a été adopté.

« La Fédération des chambres syndicales de Roubaix et ses environs, dans sa réunion du 29 décembre 1891, a reconnu la nécessité pour la classe ouvrière, de s'organiser sur le terrain de la lutte des classes ; invite tous les travailleurs à rallier le drapeau du Parti ouvrier, à opérer *cette fusion dans le plus bref délai de la défense* du droit de l'ouvrier.

Le mouvement de la population pendant l'année 1891. — Il y a eu, à Roubaix, pendant l'année 1891, 3,825 naissances, 953 mariages et 2,719 décès. En 1890, le nombre des naissances avait été de 3,710, celui des mariages de 952, et celui des décès de 2,711.

Ajoutons qu'il y a eu, en 1891, 20 divorces, et qu'en 1890, il y en avait eu 11.

Nomination dans la Légion d'honneur. — M. Demouy, capitaine des douanes, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Demouy est à Roubaix depuis une douzaine d'années.

La révision des listes électorales. — Un avis de la mairie rappelle aux électeurs qu'ils doivent se rendre au secrétariat de la Mairie pour s'assurer s'ils sont régulièrement inscrits sur la liste électorale ou requérir leur inscription en fournissant les renseignements prescrits par la loi.

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Les appels nouveaux, inscrits au rôle général de la Cour, en ce qui concerne notre région, pendant le mois de décembre, sont les suivants :

Tribunal de commerce de Tourcoing. — Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, contre Prosper Beyrines, négociant à Orsès (Basses-Pyrénées); demande en paiement; jugement du 1er septembre.

— *Tribunal civil de Lille.* — Elise Mayer Veuve Van Ecke à Roubaix, en son nom et comme tutrice de ses enfants, contre Ernest et Eugène Deprés, fabricants de déchets à Roubaix ; accident et dommages intérêts ; jugement du 16 juillet.

Tribunal de commerce de Calais. — Demoiselle Clotilde Buisine de Roubaix et consorts, contre la Compagnie du chemin de fer du Nord et Isaac Holden et fils, négociants à Croix; demande en paiement; jugement du 25 août.

La tempête qui a sévi mercredi et jeudi sur la région a causé de nombreux dégâts aux toitures. On ne signale aucun accident de personne.

Un accident, rue de la Balance. — Jeudi matin, vers 11 heures, une ménagère de la rue de la Balance, Philomène Vandenbrouck, étant montée sur une chaise pour prendre du linge suspendu au-dessus du poêle; elle s'appuya sur le bord de la chaise, mais celle-ci bascula. Mme Vandenbrouck tomba, la tête contre le pied d'une table; elle a reçu des contusions à la figure, et elle se plaint de douleurs internes. Un médecin a déclaré que son état n'inspirait aucune inquiétude et que quelques jours de repos suffiront pour la rétablir.

Un homme d'une soixantaine d'années, Louis Guillot allait, jeudi matin, de porte en porte, rue Saint-Vincent-de-Paul, lorsqu'un agent l'arrêta et le conduisit au poste. Guillot déclara qu'il venait de Lille; il était à ce point faible et malade qu'on le fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Quatre individus ont été arrêtés vendredi pour s'être fait passer les uns comme employés de l'ébouage, les autres comme employés de la compagnie du gaz et avoir été, à ce titre, réclamer des étrennes aux habitants des quartiers du Trichon et de la rue de la Fosse-aux-Chênes; ce sont : Auguste Gillard, Oscar Robidus, Charles Vanrosbecq et Augustin Morel.

Croix. — Parmi les noms des ouvriers et employés qui viennent de recevoir des médailles du ministre du commerce et de l'industrie, nous trouvons celui de M. Allard, contre-maître de peignage dans la maison Isaac Holden et fils à Croix.

Croix. — *Un vol.* — Un malfaiteur inconnu a pénétré dans la ferme de M. Tiberghien, à Croix, pendant que les deux domestiques étaient aux champs ; il enleva à l'un d'eux une somme de 35 francs, qui se trouvait dans une des poches de ses vêtements et à l'autre une montre en argent. Ce n'est que le soir, en allant se coucher que les domestiques se sont aperçus du vol. Plainte a été portée.

Mesdames, pour vos toilettes de **bals et soirées,** adressez-vous **AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, Lille,** la maison la plus moderne de la région.

Assortiments complets de tissus et modèles à cet usage. Livraison prompte et soignée.

Cette maison, renommée pour son bon goût, garantit ses articles comme exclusifs et s'engage à ne pas livrer deux toilettes pareilles dans la même ville.

Des coupeuses et vendeuses se rendent à domicile, soit pour achats, soit pour renseignements. 28853

On nous prie d'annoncer que **M. et Mme MEIER, dentistes,** de Courtrai, seront absents du 24 décembre au 4 janvier. 56343—28029

COMMUNICATIONS DIVERSES

Refuge de nuit. — *Nuit du 30 au 31 décembre.* — Employé de commerce, 1; journaliers, 5; cocher, 1; maçon, 1; menuisier, 1; mineurs, 2; peigneurs de lin, 1; terrassiers, 2; bonnetier, 1; chaudronniers, 2; ajusteurs-mécaniciens, 3; cordonnier, 1; rattacheurs, 1; boulanger 1. Total 28.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

WATTRELOS

Un gamin qui promet. — Le jeune Arthur Laisne, de la Vieille-Place, profitant d'un moment où M. Rahier, marchand de bonbons, avait le dos tourné lui enleva un paquet de gauffres et prit la fuite; mais il avait été aperçu par plusieurs personnes qui prévinrent le marchand; celui ci a porté plainte.

Cartes de visite à la minute. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page*).

Cartes de visite à la minute : 2 fr. le cent ; **3 fr. en gravure.**

TOURCOING

Les réceptions du Jour de l'An. — Le Maire de la ville a reçu à l'hôtel de ville à partir de 3 h. 1/2 les membres des corps constitués, les fonctionnaires et tous les employés de l'administration municipale. Il était assisté de MM. Sasselange, Lefrançois et Diéval, adjoints. Tout était terminé vers 5 heures. Aucun incident à signaler.

Service médical de l'Hôtel-Dieu. — Nous rappelons que, par suite d'une récente décision de l'administration du Bureau de bienfaisance, le médecin de service se trouvera tous les jours, y compris les dimanches et fêtes, de midi précis à une heure, au bureau désigné pour ses consultations.

Les membres des familles assistées régulièrement devront présenter leur carte de pain au médecin et au

---

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1891 — 18

SANS MÈRE

Par Paul D'AIGREMONT

DEUXIÈME PARTIE

INNOCENT OU COUPABLE

I

Lugubre trouvaille

Elle se heurta au triste cortège, transportant Adèle sur un fauteuil, la tête ballante et les yeux clos.

Elle faillit laisser tomber l'enfant.

— Mon Dieu ! s'écria-t-elle, nos malheurs recommencent !... Qu'est-ce qu'il y a ?

On le lui raconta.

— Pauvre madame ! dit-elle en pleurant, elle l'affirmait bien, elle, que monsieur était mort... Hélas ! elle ne se trompait pas !...

En même temps que l'agent portant l'échelle, le docteur, M. Combes, se montra à l'entrée de la cour.

Le commissaire, qui le connaissait intimement, se dirigea aussitôt vers lui et lui expliqua ce qui se passait, ainsi que les ordres qu'il avait donnés.

— Bien, dit l'autre ; peut-on aller auprès du corps ?

— On va essayer d'y arriver.

Ce fut fait.

L'agent était descendu le premier dans le bassin, il tint l'échelle, tandis que les trois hommes, le médecin, M. Manuel et son secrétaire, prenaient le même chemin.

Le docteur commença par répandre autour de lui de fortes doses d'acide phénique, et aussitôt après il s'approcha du corps.

Dans certaines occasions il faut aux médecins et aux magistrats une extraordinaire réserve de courage c'était le cas.

Au bout d'une vingtaine de minutes environ les constatations étaient terminées.

— Il n'y a point eu suicide ni accident, avait déclaré le docteur, et j'en suis sûr pour deux raisons :

La première, c'est que malgré la décomposition très avancée du corps, on peut reconnaître les traces évidentes de strangulation et d'un coup énorme à la tête, fait avec un de ces terribles instruments d'acier appelés *coup-de-poing américain*. Les empreintes des doigts sur le cou, de chaque côté de la gorge sont parfaitement visibles, et tout cela sans qu'il y ait un doute possible ; également le du coup-de-poing sur le côté gauche du crâne, où les pointes sont entrées profondément.

— Et la deuxième raison ? demanda M. Manuel.

— Les mains sont liées avec cette lanière.

Et le médecin en effet prenait sur le cadavre une de ces courroies grises à raies roses et noires comme les avocats, les ingénieurs, et tous les hommes d'affaires se servent pour attacher les papiers et les dossiers.

— Ah ! dit le docteur après avoir détaché le lien qu'il remit au commissaire, voilà qui est singulier.

— Qu'est-ce que c'est? demanda l'autre.

— Dans les mains, cependant en bien mauvais état, je trouve ceci.

— Quoi ?

Et M. Manuel tendait le cou, excité par une curiosité poignante, tandis que sa répugnance devenait de plus en plus insurmontable.

— Une poignée de cheveux, voyez donc...

— Il paraît que l'assassin était brun.

— Oui très brun, même ; les cheveux, de plus, sont extrêmement fins.

— C'est une carte de visite, dit le commissaire.

— Il n'en faut pas quelquefois davantage, fit observer le docteur, pour arriver à la reconstitution de la vérité.

— Il y a eu lutte, ceci le prouve encore.

— Oui, et lutte violente, pour que des cheveux aussi courts soient restés dans la main de la victime.

M. Manuel, les sourcils froncés, réfléchissait.

— Comment supposez-vous, demanda-t-il au bout de quelques secondes, qu'un homme de cette taille, et qui était jeune et devait être fort, se soit laissé étrangler par un autre ?

— Ou il aura été étourdi et terrassé par le coup-de-poing américain, répondit le médecin, et une fois par terre son assassin l'a ficelé pour l'étrangler après ; ou il a été simplement lié par surprise à un moment où il dormait.

— Le premier est plus admissible. Mais vous êtes bien sûr de la strangulation, n'est-ce pas ?

— Absolument. D'ailleurs, regardez-vous-même tout de suite, car il se pourrait *bien que lorsqu'on aura* remué le cadavre, on ne puisse plus rien voir ni rien *constater du tout*.

— Mais je ne suis pas habitué à ces constatations-là, moi, docteur ! dit le commissaire qui ne tenait pas du tout à s'approcher de ce corps en décomposition.

— C'est égal, quatre yeux valent mieux que deux, surtout dans un cas aussi grave ; regardez toujours.

Manuel s'exécuta : et en mettant son mouchoir sous son nez, il se pencha.

— Voyez-vous, fit alors le docteur Combes qui, emporté par sa démonstration, ne sentait point l'insupportable odeur; à côté de ces traces *profondes*, violacées sur la chair verdâtre, et qui sont les traces des doigts de l'assassin, il y a aussi des excoriations, des ecchymoses plus *superficielles*, car les doigts ont glissé, et les ongles ont écorché la peau.

De plus, voici la langue, très proéminente, fixée derrière l'arcade dentaire. Enfin, le signe le plus certain de la strangulation, le pointillé rouge sur le visage, n'existe pas à cause de la décomposition, mais il apparaît encore sous la conjonctive de l'œil.

Remarquez vous toutes ces choses?

— Oui, très bien.

— Le cerveau à l'autopsie donnera encore d'autres indices certains.

— L'autopsie ! s'exclama le commissaire. Dans cet état !... Ce ne sera pas possible.

— Celle du corps, non; mais l'on pourra toujours examiner le cerveau.

— Je plains les médecins !

Le docteur Combes haussa les épaules.

— Nous en voyons de toutes couleurs, dit-il, c'est notre métier!

— Peut-on faire enlever le corps?

— C'est dangereux. Enfin, nos constatations sont faites; avec bien des précautions, essayez.

— Et vous, docteur, vous allez me faire votre rapport, n'est-ce pas ?

— Evidemment ; cependant je dois d'abord aller soigner madame Chaniers pour laquelle on me réclame en attendant l'arrivée du docteur Garniers, son médecin. La malheureuse est, paraît-il, en proie une attaque de nerfs épouvantable.

— Et bien compréhensible.

— A coup sûr.

— Pauvre femme! répéta M. Manuel.

II

Premiers soupçons

Pendant que le docteur Combes se dirigeait vers la maison, à la suite de la cuisinière qui était déjà venue le chercher plusieurs fois, le commissaire de police faisait procéder à l'enlèvement du corps.

Ce fut très difficile et la chose ne s'acheva pas sans des détails épouvantables.

Le docteur avait eu raison dans ses prévisions : un fort crochet de fer de la vanne avait harponné les vêtements du cadavre, et l'avait empêché de remonter à la surface.

Enfin, ce qui restait du malheureux Georges Chaniers fut déposé dans une des salles de l'usine, au rez-de-chaussée, et laissé à l'abri des curieux sous la garde de deux agents, tandis que M. Manuel entrait dans le cabinet des associés pour envoyer ses dépêches et rédiger ses premiers rapports :

A Monsieur MARAIS,
Chef de la sûreté,
Quai de l'Horloge.

Trouvé corps M. Chaniers dans le bassin de son usine, 280, rue de Belleville. Pressé à cause décomposition. Prière d'aviser au plus vite. MANUEL.

Le secrétaire sortit du cabinet pour confier ce télégramme à un agent qui alla le porter au bureau le plus voisin, et il revint aussitôt pour écrire, sous la dictée de son chef, le rapport qui devait être immédiatement envoyé au parquet, où le procureur donne des ordres et avise dans les cas urgents qui se produisent journellement à Paris.

Après s'être mis en règle avec ses chefs, le magistrat voulut commencer à instruire l'affaire lui-même.

En effet, soit que la sûreté s'en empare, soit que le juge d'instruction veuille la diriger de son côté, c'est souvent le commissaire de police du quartier qui fait les premières recherches, reçoit les premiers témoignages.

Et alors la presse parle un peu de lui, prononce son nom...

M. Manuel aimait ces petits triomphes.

Il n'avait pourtant écouté que quelques papotages d'ouvriers sans importance, quand un fiacre montant rondement la rue cependant très raide, s'arrêta devant la grille de l'usine.

Des agents eurent vite reconnu celui qui essayait de descendre, et écartèrent à grand'peine la foule qui formait une muraille compacte, jusqu'au milieu de la chaussée...

— Où est M. de Sauves? demanda aussitôt M. Marais à Plantier le contremaître, et à M. Simon le caissier, accourus à sa rencontre.

— Le patron est parti avant-hier pour Lille, direct, ils presque en même temps tous les deux.

— Voilà une étrange coïncidence, murmura très bas M. Marais.

Puis plus haut :

— A-t-il dit quand il reviendrait?

— Oui, monsieur, dans deux ou trois jours, car M. de Sauves a l'intention de pousser jusqu'à Bruxelles.

Les yeux du chef de la sûreté brillèrent légèrement.

Bruxelles ? n'était-ce pas la fuite?

— Jusque-là, continua le caissier, M. de Sauves a prévenu qu'on lui adressât une dépêche bureau restant, soit à Lille, soit à Bruxelles, si n'importe quoi survenait ici.

— Bien, dit le magistrat, ce soin me regarde désormais, et je désire que rien ne soit adressé à M. de Sauves sans que j'en sois informé.

Pendant que les deux hommes s'inclinaient, M. Marais tirait un petit carnet de sa poche et traçait quelques mots.

— Où est M. Manuel ! demanda-t-il.

— Dans le cabinet des patrons.

Tout droit, le chef de la sûreté qui avait une admirable mémoire des lieux et des figures, se dirigea vers la petite pièce où Pierre de Sauves l'avait reçu à quelques jours de là.

A l'aspect de M. Marais, le commissaire se leva et renvoya la personne qu'il interrogeait.

Rapidement et très clairement il exposa l'affaire.

— C'est le docteur Combes qui *a fait le rapport*? demanda le chef.

— Oui, monsieur, répondit l'autre. Il conclut à l'assassinat par strangulation.

— A-t-il pu découvrir s'il y a eu lutte ?

— Il le croit ; cependant le corps est dans un tel état de décomposition que toute trace n'est guère possible à relever. Le cou seul, qui est nu, permet de voir les ecchymoses profondes de l'étranglement. Sur le côté du crâne, il y a également les marques d'un coup-de-poing américain, à l'aide duquel l'assassin a assommé sa victime avant de l'étrangler.

— Pas autre chose ?

— Les mains étaient liées par devant avec cette courroie.

Et M. Manuel présenta la lanière dont nous avons déjà parlé.

Elle était mouillée, verdâtre, mais intacte et parfaitement reconnaissable, avec son tissu particulier, sa boucle d'acier et sa raie noire encore apparente.

Sur le bureau devant lequel les deux hommes causaient debout, un paquet de papiers étaient réunis entre eux par une courroie en tout semblable, qui les entourait deux fois par le milieu.

Les yeux du chef, qui inspectaient autour d'eux, fureteurs et curieux, se posèrent sur ces papiers, comme attirés et fascinés.

— Tiens ! dit-il, voici la pareille.

(*A suivre.*) PAUL D'AIGREMONT.